



## Facturation de préparations

Nous avons demandé à la caisse maladie comment les préparations doivent être facturées afin de ne pas générer de rejet de la facture.

### **Les codes suivants peuvent être utilisés pour les préparations :**

- 101 (prescription magistrale LS) pour des préparations selon la LMT à charge de l'AOS
- 116 (prescription magistrale HL) pour des préparations à charge de la LCA
- 131 (homéopathie HL) pour des préparations à charge de la LCA

Si vous deviez toutefois toujours vous voir notifier un rejet de facture, n'hésitez pas à nous contacter et à nous transmettre le cas concerné.

### **IFAK Data SA**

---

IFAK DATA SA | Rue de Boujean 162 | 2500 Biel/Bienne 6 | Tél 032 344 10 31 | E-mail: [info@ifakdata.ch](mailto:info@ifakdata.ch)